

Date de convocation :

31 Août 2021

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 septembre 2021

Le neuf septembre deux mille vingt et un à dix-neuf heure trente, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Faverolles à huis clos sous la présidence de M. Patrick OCZACHOWSKI Maire,

Élus présents :

Mmes Jocelyne DESRAY, Fany FONTAINE, Stéphanie GERVOIS et Marie-Cécile POUILLY
MMS. Romain CERCLE, Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN,
Sébastien POULARD, David SIMONET, Olivier HANQUEZ,
Arnaud VAN HULLE et Patrick OCZACHOWSKI Maire

Elus représentés :

M. Jean-Pierre DESCHAMP donne pouvoir à M. Jean-Marc BOULERAND

Elus absents non représentés :

M. Mehdi FROGER

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 et annonce l'ordre du jour aux membres du conseil présents.

I - Approbation du compte-rendu du conseil du 17 juin 2021

Approbation à l'unanimité.

II – Désignation du secrétaire de séance

Est désigné secrétaire de séance par Monsieur Le Maire, Madame Stéphanie Gervois

III – Délibération création de poste Adjoint Administratif à 28 heures hebdomadaires

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'à partir du 01^{er} janvier 2022, un poste d'adjoint administratif catégorie C doit être créé à raison de 28 heures hebdomadaires est nécessaire.

Madame Pouilly demande si cette création est justifiée par un accroissement de travail à la mairie. Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas d'accroissement mais cette augmentation de temps de travail va permettre à l'agent recrutée en Août 2020 de décharger la secrétaire en place d'une partie de ses tâches et de prendre en charge des responsabilités supplémentaires, notamment :

La gestion entière du SIVOM, les factures communales, la gestion des locations de salles et matériel, le recensement, la préparation des élections en plus des tâches courantes de secrétariat quotidiennes, la gestion des permanences en l'absence de la secrétaire principale ainsi que la possibilité de se former en urbanisme sereinement.

Ce poste n'est pas présent sur le tableau d'effectif actuellement et sera soumis au contrôle du Comité Technique du Centre de Gestion.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Vote à l'unanimité 13 POUR créer ce poste au 01^{er} janvier 2022

IV – Délibération Participation employeur Protection Sociale Complémentaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la participation employeur Protection Sociale



Complémentaire, suite à l'ordonnance relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique publiée le 18 février 2021 qui fixe les grands principes concernant les obligations de financement et de participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire, prévoit une obligation de prise en charge, sur la base d'un montant de référence qui sera fixé par décret d'une partie du coût de cette protection sociale complémentaire.

La mairie effectuera une demande de résiliation de la complémentaire collective MNT actuelle qui sera obsolète au 01^{er} janvier 2022 et il convient de participer à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par les agents.

Une participation mensuelle de 5€ sera attribuée à chaque agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance maintien de salaire Labellisée.

Monsieur Cerclé dit qu'il serait intéressant de comparer les assurances avant de souscrire à un nouveau contrat.

Madame Gervois demande qu'une étude différentielle soit faite.

Monsieur le Maire dit qu'une étude a été réalisée il y a moins d'un an et il est ressorti à ce moment là que la MNT était la plus performante.

La nécessité de saisie du comité technique avant le 5 novembre 2021 restreint également cette possibilité.

Vote à l'unanimité 13 POUR révoquer le contrat MNT collectif existant et participer aux contrats de prévoyance et de santé aux agents qui en feront la demande.

V – Délibération passage en comptabilité M57

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'à compter du 01^{er} janvier 2024, la nomenclature M57 devient obligatoire pour toutes les collectivités en remplacement de la M14 actuelle.

Monsieur le Maire présente le dossier aux membres du conseil municipal sur l'adoption anticipée de la nomenclature M57 au 01/01/22 : Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14.

Ce référentiel impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier par la commune. Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.

Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

Enfin, il constitue le support de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) sur les comptes 2022. Compte tenu de la taille de la commune (< 3500 hab.), le référentiel adopté sera le référentiel simplifié.

Par ailleurs, l'envoi des documents budgétaires devra obligatoirement faire l'objet d'une dématérialisation (envoi des flux au format XML).

* Sur l'expérimentation du CFU sur les comptes 2022 : L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de l'exercice 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux



pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Le CFU sera un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion, et constituera un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Un CFU sera produit par budget (budget principal et budgets annexes, quelle que soit leur nomenclature).

La commune, sur proposition du Comptable assignataire, adoptera par anticipation la nomenclature M57 dès le 01/01/2022 (étant précisé que cette option est irrévocable), et se portera candidate à l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2022.

La mise en œuvre de l'expérimentation au CFU requiert la signature d'une convention avec l'Etat, qui sera transmise ultérieurement, si l'assemblée approuve cette candidature.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions de mise en place du compte financier unique et de son suivi, en partenariat étroit avec le chef du SGC et le conseiller aux décideurs locaux.

Vote à l'unanimité 13 POUR

- AUTORISER Monsieur Le Maire à adopter la nomenclature M57 par anticipation au 1er janvier 2022 et à s'inscrire à l'expérimentation du CFU pour les comptes 2022,
- AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention entre la commune et l'Etat, ainsi que tout document afférent à ce dossier

VI – Points divers

- Logement mairie : Le logement étant vacant et en état de délabrement, il conviendrait de la faire rénover. Après consultation du Département et de la Région, les travaux seraient éligibles à des subventions pouvant couvrir jusqu'à 70% du montant des dépenses.

Un dossier sera mis en place afin de réaliser des devis et un diagnostic thermique servant d'appui à l'obtention des subventions.

La Région prévoit de demander aux communes d'avoir à disposition un logement social minimum.

Monsieur Cerclé dit qu'il serait bien que la commune puisse choisir les futurs locataires.

Madame Pouilly propose qu'une visite des locaux communaux soit organisée afin que chaque membre du conseil puisse visualiser les espaces dont il est question.

- Habitat Eurélien : Concernant le projet Route Nationale : démolition du bâtiment en cours avec désamiantage préalable réalisé par la société Chartres Amiante. Le début des travaux est prévu vers le 14 ou 15 septembre 2021.

La présentation du projet aura lieu vers septembre ou octobre en présence des riverains.

Il y aura à priori :

- 1 cellule commerciale à définir avec logement attenant mais indépendant
- Plusieurs petites maisons de plein pied dont le nombre est à définir réservées aux seniors de la commune. Une commission d'attribution sera mise en place afin de choisir les

bénéficiaires de ces logements.

- Fermeture de la RD983 : La route Départementale RD983 sera fermée de Grandchamp à Condé-sur-Vesgre du 20 septembre au 08 octobre 2021. Tous les véhicules en provenance de Nogent-le-Roi bifurqueront route de Rambouillet en direction de la Boissière Ecole ainsi que dans le sens inverse.

- Fête de la Saint Rémy : La parole est donnée à Monsieur Brun qui informe le conseil sur le déroulé du week-end à venir :
 - Samedi :
 - Une animation conte est prévue à 20h avec contrôle du pass sanitaire.
 - En suite RDV à la salle des fêtes pour la distribution des lampions
 - 22h départ pour la retraite aux flambeaux de la salle des fêtes vers le stade avec contrôle du pass sanitaire encore une fois, excepté les personnes qui souhaitent rester sur la route.
 - Feu d'artifice au signal des organisateurs

 - Dimanche :
 - Vide grenier : environ 300m d'emplacements d'exposants ont déjà été réservés
 - Le forum des associations se tiendra devant l'église
 - Port du masque obligatoire sur toute la brocante mais pas de contrôle du pass sanitaire, excepté au stand buvette ou ce dernier sera contrôlé.
 - Chaque exposant doit fournir du gel et se plier aux recommandations gouvernementales.

- Aire de jeux : Monsieur Brun informe le conseil que les travaux commencent vers le 13 septembre 2021. Les agents du service technique ont tenté de démonter les structures existantes sans les dégrader, ce qui s'avère impossible. Aussi, il est convenu qu'ils attendent la mise en place des nouveaux jeux avant de supprimer les précédents pour qu'il n'y ait pas de risques pour les enfants.

Madame Pouilly demande s'il y a besoin de bénévoles pour aider à l'organisation de l'évènement de ce week-end, Monsieur Brun dit qu'il fera le point par mail avec les membres de la commission et les élus.

Fin de séance à 21h40

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Goulet'.